

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite Ville, à l'effet que :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Lin-Laurentides qui se tiendra le 1^{er} octobre 2025, à 19 heures 30, à la salle Choquette, située au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

- Vise à permettre que la marge avant secondaire du bâtiment principal soit à 5,64 mètres, alors que le *Règlement de zonage numéro 776-2024* permet une marge avant secondaire de six mètres dans la zone H1-44.

Identification du site concerné :

Lot numéro 3 570 083
1004, rue Richelieu
Saint-Lin-Laurentides

Numéro de la présente dérogation mineure : 2025-20026.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 10 septembre 2025.

Copie originale signée

Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale